



FICHE D'INSCRIPTION 2023-2024

Association Promotion Langue des Signes

Maison des associations
4 rue Jules Ferry

71100 CHALON SUR SAONE

TEL: 07 49 25 89 71

Courriel: apls.lsf@laposte.net

Site : www.langue-signes-chalon.fr

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse e-mail :

PLANNING : Merci de cocher dans le tableau, le niveau et le cours pour l'année 2023-2024
(début des cours semaine 38 à partir du lundi 18 septembre) :

ANNEES	Nb H/an	JOURS	HORAIRES	CHOIX
NIVEAU 1	60h	Mercredi	18h00 – 20h00	<input type="checkbox"/>
NIVEAU 2	60h	Mardi	18h00 – 20h00	<input type="checkbox"/>
NIVEAU 3	60h	Lundi	18h00 – 20h00	<input type="checkbox"/>

LIEU DES COURS: MAISON DES ASSOCIATIONS à CHALON SUR SAONE

TARIFS ANNEE 2023/ 2024

	Nb d'heures par an	Montant	Total
Plein Tarif	60H	320€	
Etudiants (*) Sans emploi (*)	60H	270€	
Couples	60H	510€	
Parents d'enfant(s) sourd(s) (*)	60H	220€	
ADHESION ANNUELLE A L'ASSOCIATION : 10€ par personne			
TOTAL A PAYER			

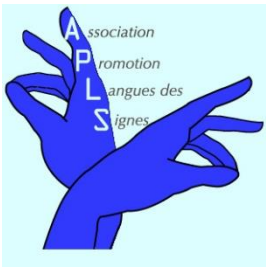
MODALITES DE PAIEMENT :

- Adhésion : 1 chèque de 10€ (par personne inscrite)
- Cours : 10 chèques de€ (selon statut, cf. tableau ci-dessus) **(*) : fournir document justificatif**

Les chèques seront établis à l'ordre de : **Association APLS et datés du jour d'émission.**

- Remettre la fiche d'inscription + autorisation « droit à l'image » et les chèques lors du 2^{ème} cours

.../...



ANNEE 2023-2024

AUTORISATION DE DROIT à L'IMAGE

Je soussigné(e), résidant à l'adresse indiquée au verso,

n'autorise pas l'APLS à utiliser mon image

autorise gracieusement pour l'année scolaire 2023-2024 l'Association Promotion Langue des Signes (APLS), Maison des Associations, 4 rue Jules Ferry à CHALON SUR SAONE à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise l'APLS à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation, soit l'APLS, s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli(e) de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié(e) par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à, le

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »